

Conformément à la LOI n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, Monsieur le Maire de Louresse-Rochemenier organise et met à jour le registre des personnes vulnérables de sa commune.

Ce registre des personnes vulnérables permet aux personnes qui s'y sont inscrites volontairement, d'être contactées par les services publics en cas d'événement exceptionnel. Les destinataires des données recueillies sont Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet sur demande, ainsi que les agents de la commune dûment mandatés, et tenus par le secret professionnel.

Fiche d'inscription 2026
Registre nominatif

NOM :	Adresse :
PRÉNOMS :	Téléphone fixe :
Date de naissance :	Téléphone portable :
Responsable légal (si mesure de protection)	Adresse :
NOM :	Téléphone fixe :
PRÉNOMS :	Téléphone portable :
Personne à prévenir <u>en cas d'urgence</u>	Adresse :
NOM :	Téléphone fixe :
PRÉNOMS :	Téléphone portable :
	Téléphone professionnel :

Raison du motif de l'inscription (exemple : personne âgée, personne en situation de handicap, personne isolée,...) :

MÉDECIN TRAITANT	Nom et coordonnées du médecin traitant :
INTERVENANTS À DOMICILE	Nom et coordonnées de cette personne :

Je soussigné,, atteste avoir été informé(e), que :

- L'inscription au registre nominatif n'est soumise à aucune obligation de la personne bénéficiaire et chaque renseignement de la fiche est facultatif ;
- Les données recueillies feront l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à aider les pouvoirs publics en cas de dispositif d'alerte exceptionnel au bénéfice de la population fragile ;
- Les informations recueillies seront transmises à Monsieur le Maire de Louresse-Rochemenier dans le cadre de son Plan Communal de Sauvegarde, et enregistrées dans le registre des personnes vulnérables en cas de risques exceptionnels ;
- Les renseignements inscrits ont pour vocation d'aider les services publics mobilisés à porter assistance en cas de nécessité.

Fait à Le

Signature :